

## Audition des pétitionnaires, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Audition des pétitionnaires, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 108;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13576\\_t1\\_0108\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13576_t1_0108_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

« III. - L'insertion du présent décret au bulletin tiendra lieu de promulgation » (1).

Sur la proposition de CHARLIER, l'assemblée ordonne l'impression du rapport de Couthon (2).

## 16

Les pétitionnaires sont entendus.

### 16 a

Une députation de jeunes citoyens de Villejuif vient rendre hommage à la Convention sur les grandes mesures qui sont préparées à la régénération dont ils font partie. Ces jeunes républicains voudraient tous pouvoir verser leur sang comme le jeune Barra et leur désir est d'acquiescer promptement des forces pour aller combattre pour la liberté (3).

L'ORATEUR : Citoyens Législateurs,

L'amour de la patrie et le triomphe que vous avez décerné au jeune Barra, ont enflammé nos âmes, et en nous pénétrant des principes que vous avez consacrés en le plaçant au Panthéon, nous nous sommes engagés de le prendre pour modèle et avons célébré dans notre commune une fête en son honneur. Son exemple et vos lois, Législateurs, seront les guides de notre jeunesse et en nous rappelant les hommages que nous avons rendus à son généreux sacrifice et que votre décret a immortalisé, nous n'en serons que plus excités à l'imiter et à suivre la route que vous tracez devant nous.

Pour nous y amener en remontant jusqu'à la source de ces vertus, nous avons joint sa mère et une partie de sa famille au triomphe que nous avons préparé pour ce jeune héros.

Et les élèves de la patrie que nous y avons invités ont applaudi avec nous à la gloire de ce martyr de la liberté.

Recevez donc nos justes remerciements, Législateurs, de ce modèle que vous avez rapproché de la faiblesse de notre âge, et permettez-nous d'y joindre nos hommages sur la doctrine que votre sagesse vient d'établir, qui va servir de leçon à notre enfance dans le célèbre décret sur la reconnaissance de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme (4).

(Applaudi).

### 16 b

Un membre [COUTHON] fait lecture d'une adresse de la commune d'Aigueperse, départe-

(1) P.V., XXXVIII, 186. Minute de la main de Couthon (C 304, pl. 1123, p. 1). Décret n° 9323. Reproduit dans B<sup>in</sup>, 10 prair.; M.U., XL, 174; C. Eg., n° 650 et 651; J. Mont., n° 34; J. Sablier, n° 1348; J. Matin, n° 708; J. Paris, n° 515 et 516; J. S.-Culottes, n° 469; J. Lois, n° 609; Feuille Rép., n° 331; mention dans J. Perlet, n° 615; Mess. soir, n° 650; C. Univ., 11 prair.; Audit. nat., n° 614; Rép., n° 160 et 161.

(2) Ann. R.F., n° 181; J. Fr., n° 613. Rapport imprimé par ordre de la Conv. Broch. in-8°, 7 p. (B.N. 8° Le 8801)

(3) P.V., XXXVIII, 187. B<sup>in</sup>, 12 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1348.

(4) C 306, pl. 1157, p. 18.

ment du Puy-de-Dôme, contenant offrande d'un cavalier jacobin armé et équipé, de 927 chemises, 163 draps de lit, 8 paires de souliers, 10 paires de bas, 14 bonnets, et de beaucoup d'autres effets envoyés à l'armée des Pyrénées-Orientales.

Cette commune félicite la Convention d'avoir proclamé des hommages à l'Être-Suprême, et montre son indignation contre les monstres payés par les rois qui ont tenté d'assassiner Collot-d'Herbois et Robespierre (1).

COUTHON : La Société populaire de la commune d'Aigueperse, département du Puy-de-Dôme, a député vers vous deux citoyens qui sont maintenant dans le sein de la Convention, et qui viennent vous offrir de sa part un cavalier jacobin, qu'elle a armé et équipé à ses frais, et un grand nombre d'objets à l'usage des défenseurs de la patrie. Cette Société vous offre encore, au nom d'un citoyen qui, désirant de connaître les succès de la liberté, et ne sachant ni lire ni écrire, a acquis seul ces 2 connaissances premières, en déchiffrant, ou plutôt en dévorant les papiers-nouvelles, la société d'Aigueperse vous offre, dis-je, au nom, de ce citoyen, 4 livres de salpêtre qu'il s'est instruit lui-même à extraire et à fabriquer » (2)

(Applaudi).

Il fait lecture de l'adresse :

[Aigueperse, 10 prair. II] (3).

« Citoyens représentants du peuple,

La Société populaire de la commune d'Aigueperse, département du Puy-de-Dôme, nous a député auprès de vous, pour vous offrir un cavalier jacobin, monté, armé et équipé à ses frais; 927 chemises, 163 draps de lit, 8 paires de souliers, 10 paires de bas, 14 bonnets, qu'elle a envoyé à nos frères d'armes des Pyrénées-Orientales, indépendamment du don considérable que la commune a fait en chemises, souliers, bas et autres effets à l'usage des défenseurs de la patrie qui ont été offerts le 9 pluviôse dernier.

La société remercie la Convention de ce qu'en proclamant l'opinion du peuple français, elle a déclaré qu'il reconnaissait l'existence de l'Être Suprême, et l'immortalité de l'âme qui donne l'idée consolante d'une vie future, elle réitère ses félicitations sur la fermeté que vous avez montré lors des derniers orages qui ont menacé la liberté !

Affligée du dernier attentat porté à la représentation nationale, dans les personnes de Robespierre et Collot-d'Herbois, elle vous invite à faire les recherches les plus sévères pour découvrir les complices des assassins de ces deux représentants et la société ne cessera de surveiller les ennemis de la chose publique. Pères de la patrie, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré le bonheur des français.

Nous sommes aussi chargés, citoyens représentants, de vous offrir au nom de François Rouzet, vrai sans-culotte, membre de notre

(1) P.V., XXXVIII, 187. B<sup>in</sup>, 10 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 19 prair. (suppl<sup>t</sup>); Mess. soir, n° 650; J. Sablier, n° 1348; Mon., XX, 98; J. Fr., n° 613.

(2) Débats, n° 617, p. 134.

(3) C 304, pl. 1135, p. 21, p. 22 (double).